

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### SIVOM

### 2017

#### **1- Obligations et textes de référence :**

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1<sup>1</sup>).*

#### **2- Contenu et apport de la Loi NOTRe :**

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

<sup>1</sup> Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lelaboration-budget>

A noter : Les éléments demandés dans la note de présentation ne sont pas nouveaux, ils accompagnent automatiquement l'édition du budget avec n'importe quel logiciel de comptabilité publique. La seule innovation réside dans la publication électronique de ce document.

**3- Conclusion sur le document préparatoire fourni**

Le document de 2016 était déjà conforme à la majorité des exigences de la Loi NOTRe. La publication en juin 2016 des décrets de présentation n'ont fait apparaître que les exigences de faire un état de la dette et de publication électronique. L'essentiel du précédent document de présentation sera donc conservé.

#### 4- Présentation synthétique des éléments essentiels de la structure en conformité avec la loi NOTRe

Ces éléments seront donnés dans le rapport d'orientation budgétaire :

- **POPULATION** 37955 habitants
- **COMPOSITION DE L'EXECUTIF** liste des 32 élus et 32 suppléants

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Commune d'Armissan</b> M. MENAGER Jean-Michel Mme. FORTI Denise	Mme. BATOGE Stéphanie Mme. BOUDANT Marie-Jeanne
<b>Commune de Bages</b> Mme. COLOMINE Elodie Mme. CABANNES Samira	M. LLASSAT Jean-Pierre Mme. HADJADJ Rachel
<b>Commune de Bizanet</b> M. BRAEM Bernard Mme. LATORE Christine	Mme. PAGOT Lucie Mme. BAREK-DELIGNY Véronique
<b>Commune de Coursan</b> Mme. SUCHAIL- SAOULI Rosy M. PECH Olivier	Mme. HERNANDEZ Marlène M. CHARTREUX Jean-Claude
<b>Commune de Cuxac d'Aude</b> M. POCIELLO Jacques M. JUNCY Gérard	Mme. SALA Maria M. PELLEGRY Jean-Claude
<b>Commune de Fleury d'Aude</b> Mme RUPERAS-BOFFELLI Sylvette Mme LAPITZ Martine	Mme. QUINTILLA Anita M. BAILLY Christian
<b>Commune de Gruissan</b> M. GAGNOULET Bernard Mme BATT Régine	Mme. LIGNON Laurette Mme. COMBRES Denise
<b>Commune de Marcorignan</b> Mme. GODEFROID Dominique M. FAURE Christian	M. VIDAL Jacques M. GAUTIER Robert
<b>Commune de Montredon</b> M. KHADRI Ali Mme. SORIANO Marie-Claire	Mme. ORGILLES Sylvie M. TENA Serge
<b>Commune de Moussan</b> M. DAURIAC Jacques Mme. GLEIZES Jacqueline	Mme. CHORIN-MONIE Christine Mme. ROUBY Marine
<b>Commune de Névian</b> Mme. DOLS Magali M. GARCIA Luc	M. LAZES Paul M. SENTOST Gilles
<b>Commune d'Ouveillan</b> M. VIVEN Boris Mme. DECOURT Catherine	Mme. CRIBAILLET Corinne Mme. BABOU Nicole
<b>Commune de Raissac d'Aude</b> Mme CABROL Elyette Mme FEBRER Josette	Mme. DHOMS Emmanuelle Mme. PARDINE Gisèle
<b>Commune de Salles d'Aude</b> Mme. HEULLUY Nadine M. RIVEL Jean-Luc	M. KEMOUCHE Malik M. FENOY Pierre
<b>Commune de Villedaigne</b> Mme. LOÏS Lydie Mme. FIGUERA Encarnacion	Mme. BARBARY Sylvia M. GRATEPANCHE Jean-Luc
<b>Commune de Vinassan</b> Mme. IMBERNON Marie M. BATIGNE Gérard	Mme. BARRAU Sylvie Mme. CAYRE Katia

- **RESSOURCES PAR SECTION** (orientation) point 5 du DOB
- **NIVEAU DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE 2** prêts  
2013 : 500 000€ - 4,31%  
2014 : 500 000€ - 3,13%
- **NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION** : cela correspond pour nous au montant des participations communales puisqu'il n'y a pas d'imposition directe de la population
- **ETAT DES EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL** uniquement la directrice (voir plus bas pour la dépense générée)

## 5- Compte de résultat et bilan d'activité

Les éléments donnés ci-dessous sont provisoires. Ils deviendront définitifs lors du compte administratif.

<i>Sens</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<b>Recettes</b>	297 074.67 €	76 478.42 €
<b>Dépenses</b>	368 379.07 €	27 193.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>-71 304.40 €</b>	<b>+49 284.74 €</b>

## Bilan de l'année section de Fonctionnement

### Fonctionnement Recettes :

Les recettes étaient envisagées de la manière suivante :

- Ch. 002 « Résultat d'exploitation reporté » pour 115 693.15 € + 121 334.06 € = 237 027,21€
- Ch. 70 « Vente de produits fabriqués, prestations de services... » pour 33 200.00 € qui correspondent au loyer du CIAS
- Ch. 74 « Dotations, subventions et participations » pour 263 340.00 €. 37620 hab x 7€

Se sont rajoutés dans l'année :

- Ch. 75 « Autres produits de gestion courante » pour 200.67 €, remboursement de l'assurance pour un exercice antérieur.
- Ch.77 « Produits exceptionnels » pour 334.00 €, pour une régularisation de recettes sur services antérieurs.

Au final, toutes les recettes prévues sont bien rentrées, sauf la reprise de résultat qui est inscrite d'office. Nous avons eu 534.67 € de recettes supplémentaires.

### Fonctionnement Dépenses :

- **Chapitre 011 : « Charges à caractère Général »**  
46 400.00 € étaient budgétés. Il en a été dépensé 35 098.32 €, soit un pourcentage de réalisé à hauteur de 75.64 %.

La principale interrogation résidait dans l'article 61522 « Bâtiments », relative à l'entretien et aux réparations à effectuer sur le bâtiment. Nous y avons inscrit 10 000.00 € par prudence et nous n'en avons dépensé que 4 583.09 €.

Pour le reste les dépenses ont été bien maîtrisées.

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »**  
Un seul agent est rémunéré sur la structure, sa rémunération est donc assez facile à prévoir. Les dépenses sont donc restées dans ce qui avait été prévu.  
58 000.00 € ont été budgétés, 51 956.24 € ont été dépenses, soit une réalisation de 89.58% du budgété.

- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »**

Il s'agit d'une écriture de régularisation d'un mouvement réalisé en 2014. Elle est sans incidence au niveau budgétaire puisqu'on retrouve la même somme en recettes.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre et de transfert »**

Chapitre qui n'appelle aucun commentaire, il concerne les amortissements.

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

284 954.83 € de budgétés et 261 311.64 € réalisés, soit un pourcentage élevé de 91.70% de consommation de crédits.

C'est sur ce chapitre que nous consignons notre ligne d'attente, à l'article 652 « Déficit des budgets à caractère annexe ». C'est également sur ce chapitre, à l'article 657363 « Subvention à caractère administratif » qu'est programmée la subvention de fonctionnement au CIAS. Cette année le Comité Syndical a décidé d'augmenter le virement au CIAS pour la porter à 220 000.00 €.

En 2015 année de finalisation de construction et de déménagement, la subvention avait été votée à hauteur de 100 000.00 €. En cours d'année au vu des besoins de fin d'année sur le CIAS, 150 000.00 € avaient été rajoutés.

Le but était en deux exercices de faire passer nos excédents antérieurs cumulés sur le CIAS. De fait, notre ligne d'attente à l'article 652 est passée de 357 392.40 € en 2015 à 22 954.83 € en 2016.

- **Chapitre 66 « Charges financières »**

Ce chapitre correspond au des intérêts d'emprunts liés au siège. Il n'y a pas de commentaire particulier à en faire. 17488,78€

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

2 500.00 € ont été prévus « au cas où. ». Il s'agit du chapitre sur lequel on passe des annulations de titres. Etant donné que nos services appartiennent au CIAS depuis 2012, les titres annulés sur exercices précédents sont de plus en plus rares au SIVOM.

**En conclusion sur le fonctionnement :**

Sur un total budgété de 533 567.21 €, 368 379.07 € ont été dépensés, soit un pourcentage de réalisation de 69.04 %.

Résultat cumulé en fonctionnement :

	Fonctionnement
Solde 2015	115 693.15 €
Résultat 2016	-71 304.40 €
<b>Solde 2016</b>	<b>+44 388.75 €</b>

## Bilan de l'année section d'Investissement

### Investissement Recettes :

- Reprise des excédents : 121 334.06 €
- La régularisation de l'écriture de virement de la section d'investissement dont nous avons parlé précédemment
- FCTVA

Amortissement 2 524,09€

Au total sans les écritures de régularisation, nous avons inscrit 74 170,82 € en recettes et nous en avons réalisé 73 954.33 € de FCTVA

### Investissement Dépenses :

576 694.91 € avaient été budgétés, 27 193.68 ont été réalisés.

La majorité des dépenses a été constituée par le remboursement capital de l'emprunt à savoir 18 177.95 €. Le reste est constitué de :

- 1 facture d'orange de 2013 pour des travaux de réseaux lors de la construction qu'ils avaient oublié de nous envoyer (941.03 €)
- Le changement des capteurs du lave-cagettes (4 050.19 €)
- Le changement d'un compresseur dans les chambres froides, pour mémoire du matériel qui avait été déménagé de Vinassan et qui datait de 2008 (pour 3 600.00 €)
- Enfin la dernière facture pour la maîtrise d'œuvre de la construction, soit 5% des opérations d'aide à la réception. Facture qui est éditée à l'expiration de l'année de parfait achèvement (424.51€).

### En conclusion sur la section d'Investissement:

La section d'investissement est excédentaire de 49 284.74 € ce qui est logique car nous n'avons quasiment aucun investissement de programmé. Ce sera vraisemblablement encore le cas pour les exercices qui arrivent.

### Résultat cumulé en Investissement :

	Investissement
Solde 2015	121 334.06€
Résultat 2016	+ 49 284.74 €
<b>Solde 2016</b>	<b>+170 618.80€</b>

## ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2017

### ***SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :***

Au vu des éléments en notre possession,

- Augmentation assurance du personnel + 55 000€
- Participation au budget présenté au département 62 802€
- Augmentation du point d'indice en février
- Refonte échelle rémunérations des cadres d'emploi.

il sera nécessaire de procéder à une augmentation de la participation communale. Le montant de l'augmentation sera voté le jour du vote du budget comme le demandent nos statuts.

### ***SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT:***

Il est envisagé de remplacer :

- le serveur informatique
- un véhicule
- travaux électrique : lignes directes et réarmement des pompes